



## Bilan de la session extraordinaire de juillet 2012

Septembre 2012

### Edito

Il y a un an, la gauche devenait majoritaire au Sénat. Un basculement historique dans la V<sup>ème</sup> République qui a ouvert la voie à d'autres victoires : la présidentielle d'abord, les législatives ensuite.

Depuis le mois de mai, pour la première fois, la gauche est majoritaire non seulement à l'Assemblée mais également au Sénat. Pour la première fois, la gauche a donc les moyens institutionnels pleins et entiers pour mener à bien les réformes d'envergure dont notre pays a besoin et pour mettre en œuvre la politique choisie par les français lorsqu'ils ont accordé leur confiance à François Hollande. En trois mois, de nombreux engagements ont été tenus et des mesures essentielles ont été prises rompant de manière décisive avec le quinquennat précédent.

Pour répondre à l'urgence et préparer l'avenir, dès le mois de juillet, plusieurs

textes ont été adoptés dont la loi de finances rectificative qui constitue un premier pas vers la justice fiscale et le rétablissement de l'équilibre des comptes publics.

Mais les français sont impatients, le changement qu'ils ont choisi leur semble long à se concrétiser, même s'ils savent qu'on ne peut en 100 jours réparer les dégâts provoqués par 10 ans de gouvernement de droite.

La session extraordinaire témoigne de la volonté du gouvernement d'accélérer la mise en œuvre d'une nouvelle politique et son ordre du jour confirme que ses priorités sont aussi celles des Français

La tâche qui nous attend est immense, elle est difficile, tant la situation de notre pays est dégradée, mais elle est exaltante car le redressement de la France, avec pour corollaire une vie meilleure pour nos concitoyens, est au bout du chemin.



Je sais que les sénatrices et les sénateurs socialistes seront à la hauteur de l'enjeu en soutenant le Président de la République et en exerçant pleinement leur mission de législateurs du changement voulu par les français.

**François Rebsamen**  
Sénateur Maire de Dijon  
Président du groupe socialiste

## Légiférer : des engagements tenus

### Harcèlement sexuel : un texte très attendu que les propositions de lois des socialistes avait anticipé

Le 12 Juillet dernier, la majorité sénatoriale a fait adopter par le Sénat le projet de loi rétablissant le délit de harcèlement sexuel. Ce texte, inscrit en priorité dans la session extraordinaire, permet de répondre au vide juridique laissé par la décision du Conseil constitutionnel, le 4 mai dernier, et abrogeant la loi existante avec effet immédiat.

Dès l'annonce de cette censure, un groupe de travail composé de membres de la commission des lois, de la commission des affaires sociales et de la délégation aux droits des femmes, a été

mis en place pour examiner les propositions de loi déjà déposées et élaborer un texte. Ceci a permis d'enrichir de façon significative le projet de loi du gouvernement.

Le texte propose une nouvelle définition du harcèlement sexuel plus claire et plus précise qui se rapproche de la définition européenne. Il incrimine des comportements imposés, répétés, qui présentent une connotation sexuelle et qui, soit portent atteinte à la dignité de la personne en raison de leur caractère, dégradant ou humiliant, soit créent pour elle un environnement intimidant,

hostile ou offensant. Ces faits seront ainsi punis d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Il permet de véritablement lutter contre le harcèlement, grâce à un dispositif complet punissant pénalement les différentes situations de harcèlement, via des peines alourdies.

L'urgence était de combler le vide juridique créé par la décision du Conseil constitutionnel. Les sénateurs de la majorité ont répondu à la tâche qui leur était impartie en suivant le gouvernement sur l'urgence du texte par respect pour les victimes.

## Le Projet de loi de finances rectificative pour 2012 : un premier pas vers la justice fiscale et le rétablissement de l'équilibre des comptes publics

La Loi de finances rectificative traduit dans la fiscalité la priorité donnée à l'emploi et l'investissement, qui sera également la ligne directrice de la Loi de finances pour 2013.

Elle assure à l'Etat et à la Sécurité sociale plus de 7 milliards d'euros de recettes supplémentaires (4,9 Md€ au bénéfice de l'Etat, 2,3 Md€ pour la Sécurité sociale), afin de maintenir le déficit à 4,5%. Ces nouvelles recettes sont équilibrées entre ménages et entreprises (53%-47%), avec un accent mis sur les entreprises et les ménages les plus aisés.

**Les principales mesures du PLFR sont les suivantes :**

- l'alourdissement des droits de succession avec la réduction de 159 000 à 100 000 euros par enfant de l'abattement sur les droits de succession

- la suppression de la TVA dite "sociale"
- la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires
- la création d'une contribution exceptionnelle des contribuables assujettis à l'Impôt sur la fortune (ISF). Cette contribution doit rapporter 2,3 milliards d'euros au budget de l'Etat
- le doublement de la taxe sur les transactions financières
- le rétablissement du taux réduit de la TVA à 5,5% dans les secteurs du livre et du spectacle vivant
- le vote d'une taxe sur les stocks pétroliers (avec une mesure introduisant un délai pour les raffineries)
- le doublement de la taxe sur les risques systémiques applicable aux établissements de crédit.

**Les principaux apports du Sénat à ce**

**texte consistent en :**

- l'adoption d'un amendement sur la révision des valeurs locatives professionnelles qui servent à calculer les impôts locaux
- le relèvement des taux de contributions des employeurs sur les retraites « chapeaux »
- la hausse des cotisations sociales sur les parachutes dorés.

La discussion de la loi de finances rectificative a également permis de poser certains jalons pour le projet de loi de finances 2013. Ont ainsi été évoquées à plusieurs reprises l'imposition des revenus et la remise à plat de la fiscalité environnementale, auxquelles le Sénat avait déjà réfléchi en 2011.

## La majorité sénatoriale a abrogé le texte sur la majoration de 30% droits à construire.

*Les sénateurs ont adopté une proposition de loi qui supprime cette réponse inadaptée au problème du logement et permet de préparer les réformes à venir.*

Le 10 juillet dernier, la majorité sénatoriale a abrogé le dernier texte voté sous le quinquennat Sarkozy. Les sénateurs socialistes avaient dénoncé ce texte improvisé, inefficace et aux conséquences lourdes pour les collectivités territoriales.

En effet, ce texte n'avait donné lieu à aucune concertation avec les acteurs du logement, tant les associations d'élus locaux que les acteurs économiques.

Le dispositif de majoration automatique des droits à construire était redondant avec d'autres dispositifs déjà peu utilisés par les collectivités territoriales. De multiples facteurs juridiques, techniques et économiques faisaient obstacle à l'exploitation effective des droits à construire majorés. Le texte avait enfin des effets pervers, tels qu'un effet de rétention par certains propriétaires ou un effet inflationniste.

Ce texte ignorait les initiatives lancées par les collectivités territoriales pour



se doter de documents d'urbanisme et définir des règles de constructibilité adaptées à leur projet de territoire. L'obligation de lancer la procédure de consultation, même pour les communes ne souhaitant pas appliquer, in fine, cette majoration, constituait une charge pour les collectivités territoriales. Cette phase de consultation de-

vait être engagée par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale d'ici le 20 septembre prochain. C'est pourquoi il était indispensable de légiférer rapidement pour abroger ce dispositif.

# Contrôler, débattre et proposer

## Le travail de fond des missions d'information

Pendant l'inter-session parlementaire, les sénateurs socialistes ont poursuivi leurs travaux notamment dans le cadre des nombreuses missions d'information.

**La mission commune d'information sur le fonctionnement, la méthodologie et la crédibilité des agences de notation.** Elle a effectué une étude comparative (9 pays) sur le marché et la réglementation des agences de notation. La mission a rencontré les responsables des trois grandes agences de notation, Standard and Poor's, Moody's et Fitch à New York, à Londres ou à Paris.

Le rapport issu de ces travaux, formule vingt-six propositions relatives à la convergence réglementaire entre les Etats-Unis et l'Europe, à la responsabilité civile et administrative, à l'évolution du modèle économique des agences, à l'amélioration des méthodologies, aux ressources humaines, à la notation des dettes souveraines ou encore aux conflits d'intérêts. Enfin, le rapport insiste sur la nécessité de faire émerger un nouvel acteur européen fiable pour améliorer et diversifier l'information économique et financière à disposition des investisseurs.

**La mission d'information sur la carte scolaire.** Elle était chargée d'évaluer les conséquences de l'assouplissement



de la carte scolaire décidé en 2007. Durant six mois, les membres de la mission, ont rencontré les représentants du Ministère, les syndicats de l'enseignement, les fédérations des parents d'élèves, des sociologues, ainsi que les associations d'élus locaux et effectué une série de déplacements dans cinq académies.

Il est ressorti de ce travail que cette réforme a agi comme un catalyseur des inégalités existantes.

Ces dernières années, les politiques éducatives ont légitimé cette hiérarchisation entre les «bons» et les «mauvais» établissements. Ils se sont retrouvés en situation de concurrence accrue, et progressivement, l'«effet

réputation» a primé sur les réalités objectives des résultats, renforçant la ghettoïsation et l'homogénéité sociale des élèves les plus défavorisés.

Dans son rapport final, adopté à l'unanimité, la mission a présenté une série de propositions pour une carte scolaire plus juste et une politique ambitieuse de mixité sociale.

**La mission commune d'information portant sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement.** Elle poursuit ses travaux et remettra son rapport à la rentrée parlementaire.

## La nouvelle commission de contrôle d'application des lois joue pleinement son rôle

La nouvelle commission, créée depuis moins de sept mois, s'honore déjà d'un bilan très positif.

La commission a publié la quasi-totalité des rapports annoncés, en dépit de la parenthèse d'activité parlementaire liée aux échéances électorales : **lutte contre la piraterie, communication audiovisuelle, crédit à la consommation, droit au logement opposable, la loi sur le handicap, la loi pénitentiaire.** Le dernier rapport, consacré au bilan du «Grenelle de l'environnement», sera soumis à la commission lors de la rentrée parlementaire.

Établis de concert avec les autres commissions permanentes, ces

rapports confrontent différents textes et leurs effets réels directs et indirects, en toute impartialité puisque chaque rapport est réalisé par deux sénateurs de sensibilité politique différente.

La commission a également réagi à l'actualité, en organisant par exemple des auditions sur l'arsenal législatif de prévention et de lutte contre le terrorisme, alors que le précédent gouvernement venait d'annoncer une modification des textes en vigueur, à ses yeux insuffisants.

Afin que ses travaux ne restent pas confinés dans l'enceinte du Palais du Luxembourg mais, qu'ils s'ouvrent aux



usagers du droit, premiers concernés par l'application des lois, la commission a mis en place une plateforme d'informations et de participation des citoyens sur le site internet du Sénat.

# L'Europe au coeur des grands débats en séance publique

La session extraordinaire a été l'occasion de trois grands débats en séance publique.

Le premier a eu lieu le 5 juillet sur les conclusions du Conseil européen des 28 et 29 juin derniers.

Les sénateurs socialistes se sont réjouis des résultats de ce Conseil qui a engagé une réorientation de l'Union européenne vers la croissance et la solidarité.

Ils ont considéré que ce Conseil européen avait été à la hauteur des enjeux et qu'il avait marqué un tournant grâce à la mise en place d'une stratégie commune de solidarité de court et moyen terme. Ils ont salué l'adoption d'un Pacte pour la croissance et pour l'emploi, qui comprend un accord pour la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, ainsi que l'ouverture de perspectives d'évolution nouvelles pour l'Union économique et monétaire.

Pour les sénateurs socialistes, ce sommet aura été celui des solutions permettant tout à la fois de répondre à l'urgence, avec la mise en place de solutions pragmatiques à des problèmes de court terme et d'ouvrir des perspectives d'une relance de la construction européenne qui s'appuie sur une stratégie d'intégration solidaire.

Sur la méthode, il a été également l'occasion d'un rééquilibrage permet-



tant un fonctionnement du Conseil européen plus ouvert avec le retour de négociations élargies et une dynamique franco-allemande moins exclusive.

Les sénateurs socialistes ont rappelé que l'intégration européenne nécessitera le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et des parlements nationaux. Ils se sont félicités que le rapport Van Rompuy ait intégré cette nécessité d'assurer la légitimité démocratique de la gouvernance économique et financière de l'Union.

Un débat a également eu lieu sur deux résolutions européennes, l'une sur la réforme de la politique commune de la pêche, l'autre sur la prise en compte par l'Union européenne de la réalité de la pêche des régions ultrapériphériques françaises.

## Débats

Le 17 juillet s'est tenu un débat d'orientation des finances publiques qui a permis au gouvernement de présenter le cadrage des projets de loi de finances (et de financement de la sécurité sociale) qui seront déposés à l'automne ainsi que les perspectives budgétaires immédiates du 2<sup>e</sup> semestre 2012.

## Interpeller

### Des questions d'actualité au gouvernement qui affichent les priorités des sénateurs socialistes

Lors de la séance de questions d'actualité du 12 juillet, les sénateurs socialistes ont choisi d'interroger le nouveau gouvernement sur des thèmes essentiels pour la majorité de nos

concitoyens. La première question a donc porté sur le sujet prioritaire de l'emploi et plus particulièrement sur l'emploi dans le secteur de l'industrie automobile. La seconde question

concernait les moyens dans l'Education nationale et les premières mesures prises pour la rentrée scolaire. Enfin, la troisième question portait sur la question des retraites.



Groupe **Socialiste** du Sénat

Suivez l'actualité du groupe socialiste sur : [www.senateurs-socialistes.fr](http://www.senateurs-socialistes.fr)  
et sur [www.facebook.com/Lessenateurssocialistes](https://www.facebook.com/Lessenateurssocialistes)

Abonnez-vous à @senateursps sur Twitter